



Formulaire de parrainage

Votre enfant a fait un stage en 2014, 2015 et/ou en 2016 ? Cette possibilité d'obtenir des bons de réduction à valoir sur un stage 2017 vous concerne ! Si vous parrainez un ou plusieurs jeunes qui n'ont jamais eu la chance de faire un stage à Jeunesse et Marine, vous obtenez un bon de réduction de 20 € **par enfant parrainé** à faire valoir sur le prix d'un stage 2017 de votre ou vos enfants ou de votre filleul. Et encore plus, si vous parrainez 10 jeunes la réduction ne sera pas de 200 € mais de 300 € !!

Le parrainage ne fonctionne pas entre membre d'une même famille ou d'une famille recomposée.
Un bon de réduction par enfant parrainé et non par stage.

Nom, prénom, adresse du parrain :

	Je parraine l'enfant (nom et prénom)	Habitant (adresse)	Inscrit au stage (Code ou intitulé et dates)	J'obtiens un bon de réduction de	Je l'affecte	
					À mon filleul	À mon enfant
1				20,00 €		
2				20,00 €		
3				20,00 €		
4				20,00 €		
5				20,00 €		
6				20,00 €		
7				20,00 €		
8				20,00 €		
9				20,00 €		
10				20,00 €		

J'ai parrainé 10 enfants, j'obtiens un bonus de 300 €

Ce formulaire est à retourner complété à Jeunesse et Marine 9 rue de la Vége 75012 Paris.